

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de CERENCES (Département de la Manche).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AC 106 et AC 220 d'une contenance totale de 9785 m ² sises 33/35 rue de la Gare sur la commune de CERENCES.
URBANISME :	Application d'un PLU et OAP Acquisition de deux parcelles - AC 106 et 220 - où est projetée l'implantation d'une salle des fêtes polyvalente.
PROJET :	En amont, une étude flash sera réalisée pour tester la pertinence et la faisabilité du projet d'équipement public sur le foncier projeté (parcelles cadastrées AC 106 et 220) ainsi que du devenir de la salle des fêtes actuelle et des propriétés riveraines (cette étude flash portera sur les parcelles cadastrées AE 192, 406, 497, 291, 293, 407, 498, 134, 314, 315, 313, 317, 318, et 401).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	24 mars 2022 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	AC 106 : indivision TESSIER et AC 220 : Lis France
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 21/01/2022
IMPUTATION :	Compte n°924 688 – OPE2022017 – 50 – CERENCES « Projet salle Polyvalente » Enveloppe projet : 113 017 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Fait le 04/04/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

 Signé et certifié par yousign

07 AVR. 2022